

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **13 AVRIL 2021**
en conférence audiovisuelle

Délibération CA 2021 / 04 / 13 – 18

Point 18 de l'Ordre du Jour

DÉTERMINATION des CAPACITÉS d'ACCUEIL en 1^{ER} CYCLE des ÉTUDES de MAÏEUTIQUE, MÉDECINE, ODONTOLOGIE et PHARMACIE – RENTRÉE 2021

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 12

Mise en œuvre de la réforme des études de santé - entrée en 2^{ème} année : augmentation de 7,5% du nombre des places

Le Conseil d'Administration du 5 mai 2020 s'est prononcé favorablement sur les modalités d'organisation des nouvelles voies d'accès aux études de santé, conformément aux dispositions du décret du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique et à l'arrêté du même jour, notamment sur les capacités et modalités d'accueil en premier cycle.

En vue de la procédure d'admission 2021/2022, la détermination des capacités d'accueil en 2^{ème} année du 1^{er} cycle des études de maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie nécessite un vote du Conseil d'Administration, en application des dispositions de l'article 7 de l'arrêté du 4 novembre 2019 en référence.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent les capacités d'accueil en 1^{er} cycle des études de maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie pour la rentrée 2021.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	24
Présents	22
Représentés	2
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	23
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

Fait le 14 avril 2021



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **16 AVR. 2021**